

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Direction départementale déléguée du Rhône

ARRETE PREFECTORAL - N° 69-2017-01-18-003

portant composition du conseil citoyen de la ville de SAINT-PRIEST Quartiers de Bellevue / Garibaldi et Bel Air

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014;

CONSIDERANT la demande de validation du conseil citoyen formulée par le maire de Saint-Priest auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 14 décembre 2016 ;

SUR PROPOSITION du Préfet secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

Arrête:

<u>Article 1</u> - Le conseil citoyen mis en place sur le territoire de Saint-Priest dans les quartiers de Bellevue / Garibaldi et Bel Air est constitué comme suit (voir annexe 1).

../...

<u>Article 2</u> - Fonctionnement interne

Le conseil citoyen doit élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Article 3 - Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

<u>Article 4</u> - Le Préfet secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et le maire de Saint-Priest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Rhône.

Lyon, le

1 8 JAN. 2017

Le préfet secrétaire général, Préfet délégué pour l'égalité des chances

Xavier INGLEBERT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN DE LA VILLE DE SAINT-PRIEST

Quartiers Bellevue / Garibaldi

Collège habitants:

Mme FOURNIER Jacqueline
 M LE BIHANIC Mickaël
 M THERMOZ Eric
 M THERMOZ Eric
 M THERMOZ Eric
 27 rue Maréchal Leclerc
 4 rue Paul Mistral

• Mme MAHIDJIBA Linda 15 rue Michel Petrucciani

• M BOUGUEROUJA Mustafa 23 rue Garibaldi

Mme BONNEFOY Delphine
 32 bis boulevard des Roses

Mme JALLALI Saloua 27 rue Garibaldi
 Mme HANNACHI Lynda 23 rue Garibaldi

M SOUABNI Faysal 20 boulevard des Roses

Mme OLIVIERA Maria 37 rue Garibaldi

Collège conseillers de quartier :

Mme LE DERFF Anne Marie
 M AISSAOUI Zoubir
 23 rue Mozart

Mme KHABLECH Nadia
 Mme SALOPPE Séverine
 27 rue Maréchal Leclerc
 7 rue Paul Mistral

Collège partenaires :

M DESMONCEAU Alain
Président du centre socioculturel La Carnière
Directrice du centre socioculturel de L'Olivier
Mme NOVEL LARDET Cécile
Directrice du groupe scolaire BRENIER

M OTHMAN Jalel Directeur du Pôle Enfance Famille
 Mme MARTIN Manon Agent de Développement Local Alliade

M FICHEZ Gilles Directeur de l'association TENFOR
 Mme SAHOULI Farida Directrice de la maison de quartier Diderot

Mme CHASSANEL Isabelle Coordinatrice foyer l'éclaircie

Quartiers Bel Air

Collège habitants:

Mme HAMIDOVIC Emanuela 101 place Laurent Bonnevay Mme DE OLIVEIRA DIAS Maria 14 rue du 8 mai 1945 101 place Laurent Bonnevay Mme DGHOUGHI Leila Mme JOURSON Marie Claude 6 rue Claude Farrère 7 rue Claude Farrère M HAMOUDI Nasri Mme MESMODI Laure 4 rue Claude Farrère 5 rue Claude Farrère Mme COUNIO Danielle Mme BOURGEOIS Monique 23 rue Louis Braille Mme CLIDASSOU Annie 25 rue Louis Braille M DUCREUX Albert 19 rue Henri Barbusse 10 rue François Mansart M FARHAT Hédi

Collège conseillers de quartier :

M. ROBLOT Bernard
 M. BINDHAT Jean Baptiste
 Mme LEROY Patricia
 M SCAVO Alexandre
 Mme PALOMBO-SALA Hélène
 102 place Laurent Bonnevay
 107 place Henri Barbusse
 108 place Henri Barbusse
 101 place Laurent Bonnevay

Collège partenaires:

M. MATHIEU Damien Pharmacie Bel Air M. VIAL Gilles Directeur de la Maison de Quartier Farrère M HEDE Jean Administrateur MJC M LAVIGNE Pascal Adjoint de Territoire à Est Métropole Habitat Présidente centre social Louis Braille Mme DEBARD Annie Mme PERUT Khadija Médiatrice relais ARHM PAEJ Mme UNY Cathy Membre association l'espace des merveilles M OURAGHE Melik Ludothécaire association pause jeux